



2

enjeux majeurs :

- l'effet de la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la qualité de l'eau
- l'effet de l'application des programmes d'action de la Directive nitrates

Se doter d'un observatoire des effets des programmes environnementaux

«Face à un contexte réglementaire qui incite de plus en plus les agriculteurs à modifier leurs pratiques, afin notamment de préserver la qualité de l'eau, il est nécessaire de se doter de références sur l'efficacité environnementale de ces réglementations. La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Manche et avec le concours de l'Agence de l'Eau, de la Région Basse-Normandie et du Conseil Général de la Manche a mis en place, depuis 2006, un suivi de la qualité de l'eau et des pratiques agricoles sur un bassin versant test : le Saultbesnon.

Ce suivi permet de voir si les changements de pratiques induits par les différentes réglementations ont un effet sur la qualité de l'eau. Il apporte aussi des éléments sur les évolutions spontanées des pratiques agricoles.»



Le Saultbesnon : le bassin versant en quelques chiffres...

- Superficie : 15,5 km²
- Longueur du Saultbesnon : 12.3 km
- SAU : 1260 ha
- Environ 60 exploitants enquêtés
- Situé à 90 % en zone vulnérable
- Affluent en rive droite de la Sée

Serge Deslandes

Président du comité de pilotage

Membre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Pourquoi une étude sur le Saultbesnon ?

- Une activité agricole prédominante
- La taille idéale pour analyser la zone avec précision
- Une étude sur la qualité de l'eau faite en 2001 par l'Agence de l'eau, avant la mise aux normes des bâtiments d'élevage, montrant une mauvaise qualité bactériologique de l'eau.

La réglementation pour la protection de l'eau



L'étude suit plus particulièrement les effets de deux réglementations, elle aborde également d'autres thématiques telles que l'utilisation des produits phytosanitaires. Les enquêtes auprès des agriculteurs permettent de disposer d'un observatoire de l'évolution des pratiques agricoles sur la zone.

Zoom sur 2 réglementations pour la protection de la qualité de l'eau

Le plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMP0A 1 et 2)

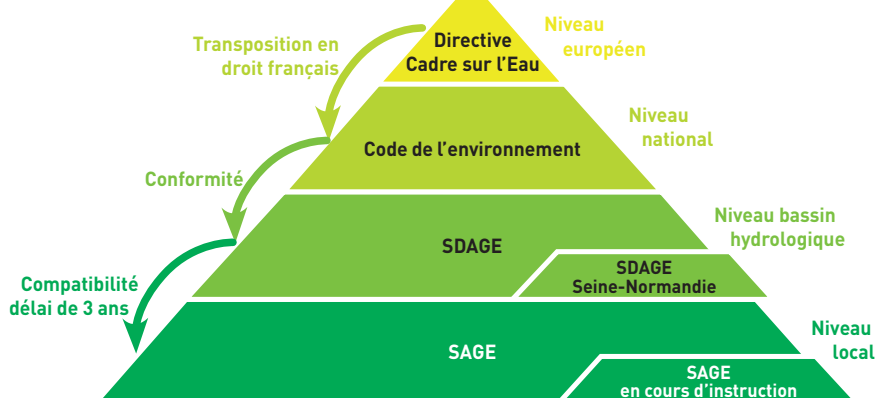
- Mise aux normes de bâtiments d'élevage pour un meilleur stockage des effluents.
- Plus de 8200 exploitations aux normes en Normandie.
- Des investissements importants de la part des agriculteurs, des collectivités et de l'Agence de l'eau.

Sur le bassin versant du Saultbesnon
19 sièges d'exploitation aux normes sur 24 (5 autres sièges détenus par des retraités)

Connaître les autres réglementations pour la qualité de l'eau

Le bassin est inclus dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SAGE de la Sée dans lequel se trouve le Saultbesnon est encore en phase d'instruction.



La directive Nitrates

- Mise en place de zones vulnérables avec une réglementation spécifique.
- Ajustement de la fertilisation.
- Etablissement d'un plan d'épandage et d'un plan de fumure azoté prévisionnel.
- Implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau...

Depuis 2009 dans la Manche

- Mise en place de bandes enherbées de 10 m le long des cours d'eau.
- 100 % de couverture des sols l'hiver 2012/2013.

Sur le Saultbesnon
90 % du bassin versant situé en zone vulnérable impliquant le respect des réglementations de la directive nitrate et la mise aux normes des bâtiments d'élevage



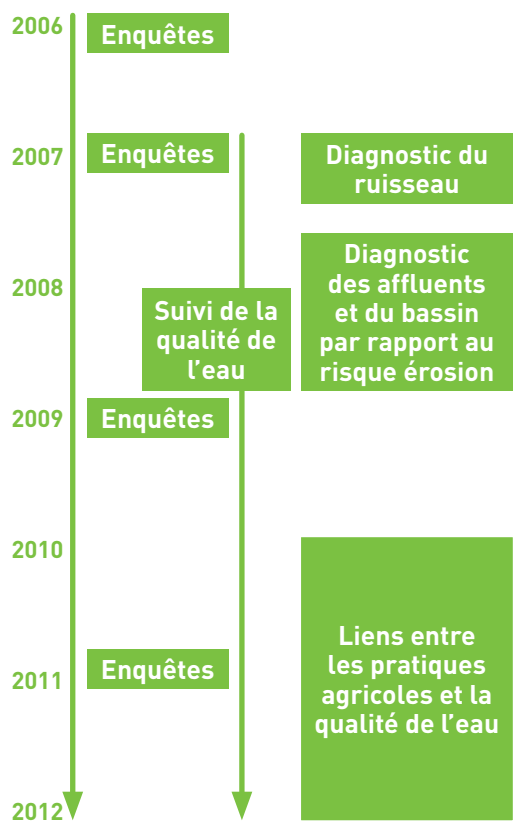
Des résultats : diminution nette des pics de bactéries depuis 2001

En améliorant les conditions de stockage des effluents d'élevage, la mise aux normes a permis de diviser par 10 la quantité de bactéries fécales (*Escherichia coli*) dans le cours d'eau.

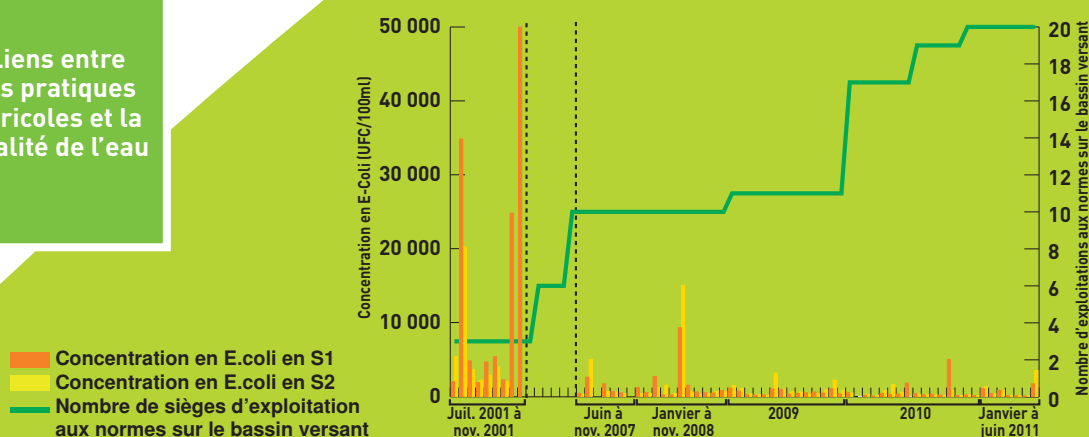
La méthode de suivi de la qualité de l'eau par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

- Suivi mensuel en 2 points (au milieu du bassin et à l'exutoire) depuis 2007.
- Suivi en 19 points supplémentaires sur les affluents, 3 à 4 fois par an sur les principaux paramètres suivants :

Analyses bactériologiques (*Escherichia coli* et *Streptocoques fécaux*), matières azotées et phosphorées, matières en suspension...



Impact sur la concentration en *Escherichia coli* entre 2001 et 2011





Et ça continue...

- **50 enquêtes réalisées en 2011, notamment pour :**
 - préciser certaines pratiques à l'échelle parcellaire
 - continuer le suivi de l'évolution des pratiques agricoles
 - recueillir les avis des exploitants sur le 4^e programme d'action de la directive Nitrates et les éventuelles difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre
- **En 2012, actualisation du diagnostic des haies (type de haies, état...) et du piétinement des cours d'eau**
- **Une évaluation de l'efficacité de la mise en place du 4^e programme d'action de la directive nitrates**
- **Une poursuite du suivi de la qualité de l'eau**

Les Partenaires du projet

Le comité de pilotage de ce projet est présidé par Serge DESLANDES, Vice-président de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, membre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie et composé de représentants :

de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
de la CATER de Basse-Normandie,
des Chambres départementales d'agriculture de Basse-Normandie,
des Conseils Généraux de Basse-Normandie,
de la Région Basse-Normandie,
de l'ONEMA,
des DDTM et DRAAF de Basse-Normandie,
de l'ARS de Basse-Normandie,
de la DREAL de Basse-Normandie,
des DDPP de Basse-Normandie,
de l'Institut de l'Elevage.